



Sous le Haut parrainage du ministre de la Défense, avec le soutien de **DCNS** et de l' **IHEDN**
l'association des Journalistes de défense (AJD), l'association des Journalistes-écrivains pour la Nature et l'Ecologie (JNE)

Intervention de Michel Ricard

Le coût écologique des impacts environnementaux

Bonjour. Je vais peut-être avoir un peu de mal à vous parler du coût environnemental causé par les conflits, en 5 ou 6 minutes. Mais, je vais peut-être très rapidement, encore plus rapidement, vous faire un petit historique sur les raisons pour lesquelles on se penche de plus en plus sur les conséquences environnementales, et sur les coûts de réhabilitation.

Il est évident que la destruction des écosystèmes, ou de notre environnement au sens le plus large, remonte au plus ancien des conflits. Pour les latinistes, vous vous rappelez qu'à l'issue de la deuxième Guerre punique, les Romains ont planté du sel sur Carthage, qui avait été détruite, pour détruire l'environnement. Ensuite, la politique de la terre brûlée a été toujours une façon de détruire l'environnement pour, soit permettre une meilleure conquête, soit chasser l'envahisseur – référence à l'incendie de Moscou.

Ces exactions – ou ces dommages collatéraux, l'on dirait plus actuellement – n'avaient pas vraiment de conséquences, à moyen ou à long terme, sur l'environnement. Il s'agissait en effet de dévastations qui étaient pratiquement mécaniques, simples. Je passe sur Hiroshima et Nagasaki qui, je vous le rappelle, ont fait à peu près 200 000 morts directs et plus de 400 000 morts indirects. Donc là, on commence déjà à voir les conséquences des modifications de l'environnement à long terme. Mais ce n'est qu'à partir du Vietnam, et de l'utilisation des défoliants, qu'a émergé le concept de dommage au niveau de l'environnement.

Lors du conflit du Vietnam, à peu près 1/5 des forêts et 1/3 de la mangrove ont été détruits. Ceci a provoqué une baisse énorme de la biodiversité, qui depuis n'a pas été rattrapée, et qui, au contraire, a fait boule de neige avec une augmentation de la population – notamment au niveau des mangroves – mais également une contamination de nos ressources vitales, puisque nous sommes, on l'a dit ce matin, dans une écosphère qui est mondiale. On a une contamination de l'eau, du sol, des aliments, qui a provoqué – notamment au travers de l'Agent orange, extrêmement riche en dioxines – énormément de malformations de nouveaux-nés, de perturbations de fonctions hormonales, etc.

Donc, tout ceci a abouti à la signature, en 1977, d'une convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires, ou à toute autre fin hostile. Autrement dit, il y a eu une convention qui interdisait d'utiliser des modifications de l'environnement comme armes. Là, on passe à un autre stade, qui n'est plus celui du conflit proprement dit, mais celui de la première manifestation de ce que l'on pourrait appeler le terrorisme écologique. Et le meilleur exemple de ce

terrorisme écologique, c'est l'incendie d'environ 650 ou 700 puits de pétrole au Koweït, lors du retrait de l'armée irakienne.

Cet incendie de puits de pétrole fut une catastrophe écologique, à l'étude et aux conséquences desquelles j'ai participé, et qui s'est traduite, de façon la plus visible, par l'émission de quantités de substances polluantes : essentiellement du dioxyde de soufre – les puits de pétrole rejetaient chaque jour à peu près la moitié de tout ce que rejetait l'Union européenne en un an – mais également des quantités très importantes de CO₂, donc des gaz à effets de serre. Il y a eu aussi des rejets de suies et de particules diverses dans l'atmosphère, qui ont concerné l'ensemble de la région. Et enfin, écoulement d'un million de tonnes de pétrole dans l'océan, sur à peu près 5 millions de tonnes de pétrole qui ont été répandues sur le sol, provoquant un bouleversement total de la chaîne trophique du Golfe persique.

Cela a entraîné très rapidement la disparition de pratiquement toutes les espèces qui étaient en exploitation, notamment les crevettes, ce qui a provoqué également, au niveau économique, de gros problèmes, à la fois pour le Koweït, mais aussi pour l'Irak et pour les autres pays du Golfe.

Lorsque j'ai participé, 10 ans après, à une étude qui a été financée par les Nations Unies, d'une part, l'écosystème marin n'était absolument pas reconstitué. Bien entendu, ne parlons pas de l'écosystème terrestre, qui était quand même relativement réduit. Mais, on a assisté, d'autre part, à des bouleversements des écosystèmes de l'ensemble du Golfe qui, à la suite de la disparition d'espèces tuées directement par le conflit, ont été plus ou moins pollués ou remplacés – du fait de la disparition de certaines niches écologiques – par des espèces qui venaient d'autres endroits de l'Océan indien. On a un bouleversement total de ces écosystèmes. Bouleversement qui, bien entendu, va se maintenir, et qui risque de s'aggraver avec les problèmes de réchauffement climatique et de réchauffement de température des eaux.

Tout ceci pour dire que, lorsque l'on va réfléchir aux conséquences d'un conflit, il est évident que l'on ne pourra plus réfléchir en termes de sphère directement concernée par ce conflit.

Très rapidement, une anecdote avant de revenir à l'essentiel : ce matin, l'Amiral Oudot de Dainville parlait du Pacifique... Moi j'ai l'expérience, lors d'une mission des Nations Unies dans l'archipel des Lau (aux Fidji) d'îles où les gens marchaient pieds nus, et où les plages étaient recouvertes par des centaines et des centaines de samaras, ou de tongs, ces chaussures en plastique, qui flottaient et qui étaient venues des pays industrialisés. Autrement dit, ceci est l'exemple même de l'ouverture de la communication entre les écosystèmes. Un écosystème n'est pas une boîte fermée. Un écosystème a toujours un amont et un aval. Et il est évident que lorsque l'on parle de ce réceptacle final qu'est la mer, la plupart des conséquences des pollutions marines se retrouvent, à un moment ou à un autre, dans cet environnement marin.

Donc, peut-être en introduction à cette table ronde, je dirais que lorsque l'on parle de conflit, lorsque l'on parle d'agression de l'environnement et de coûts de réhabilitation, il y a d'une part les destructions directes, et d'autre part les conséquences des produits qui sont rejetés – que ce soit aussi bien des métaux lourds, que des émanations de divers produits volatils ou non volatils. Mais, il y a également tous les problèmes de transferts de population. Il est évident qu'à partir du moment où, par des techniques modernes, on détruit un environnement, et bien les populations sont appelées à se

déplacer. Les meilleurs exemples que nous avons actuellement sont les exemples que l'on a en Afrique subsaharienne, notamment avec le conflit du Darfour.

Le conflit provoque des destructions d'écosystèmes. Les gens n'ont plus la possibilité de vivre à un niveau qui n'est absolument pas celui de nos pays développés, et ils quittent ces écosystèmes pour aller vers des écosystèmes qui sont moins dégradés. De conséquence en conséquence, nous récupérons ces migrants, et les conflits et le réchauffement climatique vont être à l'origine de migrations de populations très importantes. La prospective pour les environs 2050 fait état, au minimum, de 200 millions d'éco-réfugiés vers l'Union européenne – que ce soit des éco-réfugiés aussi bien climatiques, que des éco-réfugiés liés à des conflits locaux, puisque ce sont des conflits locaux essentiellement.

Simplement pour dire qu'il est très difficile d'évaluer la réhabilitation d'écosystèmes. Ceci prend beaucoup de temps. Ceci prend d'autant plus de temps que les conflits arrivent souvent dans des endroits où l'on ne connaît pas ce qu'on appelle le « point 0 ». C'est-à-dire qu'on ne connaît pas la dérive d'un environnement par rapport à son départ. Par conséquent, pour reprendre l'exemple du Koweït : vraisemblablement, pour avoir une étude globale de ce qui a résulté de ce conflit, il aura fallu – ou il faudra – au minimum 20 ans, avec toutes les conséquences financières que cela implique.

Voilà. Je crois que j'ai tenu les délais.

Veillez excuser mon propos un peu saccadé et abrupt.



Organisation : Brigitte Bornemann-Blanc, déléguée générale
Céline Costerg
3B Conseils – 4, rue Suger – 75006 Paris
paris@3bconseils.com ou defetenvironnement@3bconseils.com
Tél : 33 (0) 1 40 51 83 87 ou 33 (0) 6 81 41 26 69